



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Traitement d'un enseignant

Question écrite n° 43578

Texte de la question

Mme Jennifer De Temmerman attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le traitement d'un enseignant. Un rapport du Sénat met en exergue le manque d'attractivité du métier d'enseignant en France. Les rémunérations basses lors de l'entrée dans le métier, couplées à une forte linéarité des carrières enseignantes, entraînent en effet un déficit d'attractivité croissant des professions enseignantes et des difficultés de recrutement dans certaines filières. À l'exception de deux légères augmentations successives en 2016 et en 2017, les enseignants et les agents de la fonction publique en général ont leur point d'indice gelé depuis 2010. Pourtant, leur rémunération est décalée par rapport aux compétences requises et à l'importance de leurs missions. Ainsi, les alertes lancées au Gouvernement sur les hausses des démissions d'une année sur l'autre mais aussi le désintérêt des candidats aux concours de recrutement d'enseignants au profit de secteurs mieux rémunérés sont autant de signes du malaise de la profession. Malgré cela, le Gouvernement ne tient pas compte de ces alertes et, par la voix de Mme la ministre de la transformation et de la fonction publiques, est annoncé le 9 décembre 2021 qu'aucun dégel du point d'indice n'est prévu pour 2022. Depuis mai 2021, une prime d'attractivité est versée aux enseignants en début de carrière et jusqu'à quinze ans d'ancienneté ; cette prime est jugée insuffisante. Il apparaît donc nécessaire d'engager une remise à niveau significative des traitements afin qu'ils rattrapent le niveau moyen de rémunération de leurs homologues d'Europe occidentale. Les enseignants et les personnels administratifs des établissements scolaires font face à la covid-19 et assurent le service public au même titre que de nombreux fonctionnaires, dans des conditions souvent chaotiques. Elle lui demande s'il envisage de reconsidérer cette décision et si la question des traitements des enseignants et personnels administratifs des établissements sera remise au centre des débats afin de rétablir pleinement la confiance avec les fonctionnaires essentiels pour l'avenir des jeunes citoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Jennifer De Temmerman](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43578

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 261

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)